



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'ozon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LUNDI 24 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 23
- Pouvoirs : 3
- Excusé(e)s : 1
- Absent(e)s non excusé(e)s : 3

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 17 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle Tavernier à Sérézin du Rhône, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLESIO.

Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Maryse MERARD, Cécile SUBRA (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLESIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI, Bettina VOIRIN (Ternay)

Pouvoirs :

M. Laurent BICARD (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Cécile SUBRA (Chaponnay)

Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)

Mme Frédérique LEPERS (Simandres) a donné pouvoir à M. Michel BOULUD (Simandres)

M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon)

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

Mme Martine JAMES (Communay)

M. Denis CATHEBRAS (Sérézin du Rhône)

Excusé :

Absent(e)s non excusé(e)s :

N°2025-131-1.7.4
24/11/2025

Avenant 1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage dans la cadre du projet Hameau des Pins à Communay/Chuzelles

Timotéo ABELLAN, Vice-président délégué à la voirie, rappelle à l'assemblée que :

Vu l'article L2422-12 du code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-07-29-00010 du 29 juillet 2025 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu la délibération n°2024-67 du conseil communautaire du 27 mai 2024 relative à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage confiée à la CCPD dans le cadre du projet de voirie Hameau des Pins à Communay/Chuzelles ;

Considérant que dans le cadre du projet de voirie Hameau des Pins à Communay, la voie est limitrophe de la Commune de Chuzelles et de Communay ;

Considérant que pour une bonne coordination des projets de voirie programmés sur cette même rue par la commune de Chuzelles et par la CCPD, il convient de confier la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble de l'opération à la CCPD ;

Considérant que la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage initiale relative à l'opération prévoyait les conditions administratives, techniques et financières pour les études pour un montant prévisionnel de 50 000€ TTC ;

Considérant qu'il convient d'intégrer les travaux à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour un montant prévisionnel de 750 000€ TTC ;

Considérant que le coût prévisionnel des études et travaux transférés, s'élève à 800 000 € TTC ;

Considérant qu'en sa qualité de maîtrise d'ouvrage, la CCPO (enveloppe voirie Communay) assure le financement des études et des travaux qui seront remboursés par la commune de Chuzelles à hauteur de 50%, sur présentation des titres de recettes correspondants ;

Considérant que le remboursement de la commune porte sur le montant TTC, et qu'elle percevra en conséquence le FCTVA sur cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'intégration des travaux dans le transfert de maîtrise d'ouvrage confiée dans le cadre du projet de voirie Hameau des Pins à Communay et Chuzelles ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant 1 à la convention régissant les modalités administrative, technique et financière de mise en œuvre de ce transfert, annexée à la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2025 de la CCPO au chapitre 458 (en dépenses et en recettes).

Télétransmise en Préfecture le **28 NOV. 2025**

Affichée le

Certifiée exécutoire le **28 NOV. 2025**

Pour extrait conforme au registre,

Pierre BALLESIO

Président

